

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 16 - « Clauses complémentaires » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande n° 2022220147 pour la fourniture de matériel de signalisation - Lot n° 2 : plaques de rue et numéros de voirie conclu avec la société LACROIX CITY le 27 octobre 2022 pour une durée de 12 mois reconductible deux fois 12 mois à compter de sa notification et prenant fin le 26 octobre 2025 pour un seuil minimum annuel de 0,00 Euros H.T. et un montant maximum annuel de 8 000,00 Euros H.T. ;
- Vu l'avenant n°1 du 5 juin 2024 modifiant les coordonnées bancaires sur demande de la société ;
- Vu le courrier du 30 septembre 2024 émanant de la société LACROIX CITY nous informant que suite à une décision prise par l'associé unique et à compter de cette date, il y a lieu de prendre en compte leur changement de dénomination sociale et d'acter que cette dernière s'appelle désormais KELIAS SAS ;
- Vu que ce changement ne porte que sur la dénomination sociale et que le numéro de SIRET, les coordonnées bancaires, sociales et fiscales restent identiques ;
- Vu les documents fournis par la société KELIAS SAS et notamment l'extrait K-bis du 1er octobre 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Direction de la Voirie sur les capacités techniques et professionnelles de la société KELIAS SAS ;
- Considérant la nécessité de modifier et de mettre à jour les informations indiquées dans l'Acte d'Engagement afin de répondre à la demande de la société ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 2.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un avenant n°2 au marché n° 2022220147 afin de mettre à jour la nouvelle identité commerciale et de considérer que le marché à pour titulaire désormais la société KELIAS SAS (44801 SAINT HERBLAIN).

Article 2 :

L'Acte d'Engagement, dans son article 3, est ainsi modifié :

(...)

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

Mr Pierre FOURMOND

Agissant en qualité de salarié la fonction de Directeur d'appel d'offres,

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale **KELIAS SAS**

.....
Adresse 6 impasse du Bourrelier - B.P. 30004 - 44801 SAINT HERBLAIN

.....
Courriel 2 ao@kelias.fr

Numéro de téléphone 02.40.92.37.30

Numéro de SIRET 409 065 984 00018

Code APE 2599B

Numéro de TVA intracommunautaire FR39 409 065 984 00018

(...)

Le reste sans changement.

● Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
NON

● Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais du marché public ou de l'accord-cadre :
NON

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 4 NOVEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 5/11/2024
Publié ou notifié le : 5/11/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_11_631
Objet :	Marché n° 2022220147 - fourniture de matériel de signalisation - Lot n° 2 : plaques de rue et numéros de voirie - titulaire : LACROIX CITY - Avenant n° de transfert - Changement de dénomination sociale KELIAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-04 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20241104-D2024_11_631-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241104-D2024_11_631-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15553.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241104-D2024_11_631-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	62.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 novembre 2024 à 09h44min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 novembre 2024 à 09h44min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 novembre 2024 à 09h44min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 novembre 2024 à 09h44min18s	Reçu par le MI le 2024-11-05